



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Délibération n° 39-2023
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 28
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-juin, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Sandrine BOZEC, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Pierre BIBET à Marie-Lyne VAGNER, Julien LEFEVRE à Sara FERAUD, Julien VARANGLE à Mickael PEREIRA, Camille DAEL à Louis CHOAIN, Françoise ROUTIER à Sabrina BECHET, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL

Absents : Guillaume WIENER, Hugues CANTEL, Justine PIQUOT, François VANFLETEREN, Antonin PLANCHETTE

Date de la convocation : 14 juin 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

DEMANDE D'ADHESION A L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE BERNAY RESEAU DE CHALEUR

Exposé des motifs :

Le Département de l'Eure, le Centre Hospitalier de Bernay, Mon Logement 27 et la SILOGE sont membres d'une association syndicale libre dénommée « Bernay Réseau de Chaleur » permettant la fourniture de chaleur à ses membres.

Une association syndicale libre est un groupement de propriétaires fonciers. Elle permet d'effectuer en commun des travaux d'amélioration, d'entretien ou de mise en valeur des biens. L'appartenance à une ASL crée un droit réel, attaché à la propriété, sur les biens objets de l'ASL. De ce fait, ils ne peuvent s'affranchir de leur appartenance à l'association qu'en cédant leur propriété sur les biens de l'association.

L'ASL a un projet de développement d'un réseau de chaleur biosourcé dont la production énergétique est majoritairement issue de la biomasse. Afin de permettre une rentabilité du projet et un rendement suffisant, la Ville de Bernay a l'opportunité de s'y associer. L'implantation du projet, sur le quartier du Bourg le Comte donne la possibilité à la municipalité de raccorder plusieurs équipements publics municipaux du quartier. Le premier équipement concerné serait le groupe scolaire du Bourg le Comte. L'objectif de la Ville est de bénéficier d'un réseau de chaleur respectueux de l'environnement et à bas-cout tout en répondant aux objectifs du décret tertiaire.

En y adhérant, la Ville mettra à disposition de l'ASL l'ensemble des installations liées au réseau de chaleur situées sur le domaine privé des bâtiments municipaux. La représentation de la Ville au sein de l'assemblée générale de l'ASL se fera en proportion de sa quote-part dans la répartition des charges de l'exercice précédent celui de la tenue de l'assemblée générale, sachant qu'aucun membre ne peut disposer de plus de 50% des voix.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'adhérer à l'ASL Bernay Réseau de Chaleur

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2004-632 du 1^{er} juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires et tous textes d'applications, complémentaires ou modificatifs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

DE VALIDER l'adhésion de la Ville de Bernay à l'ASL Bernay Réseau de Chaleur

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous actes afférents à l'adhésion à l'association

DE DESIGNER Monsieur Louis CHOAIN comme représentant de la Ville, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et autres instances représentatives de l'ASL

Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

